



Lyhanna : déresponsabilisation, le pire de la RIPOST

En tant qu'humains, ce qui est arrivé à la petite Lyhanna nous affecte profondément. Une innocence a été fauchée, retirée à ses parents et à ses proches, alors que la vie s'offrait à elle.

En tant que citoyens, nous ne pouvons qu'être interpellés par la carence policière et judiciaire autour du suivi de l'individu mis en cause, malgré les alertes, nombreuses et réitérées. Cette carence, protéiforme, révèle un dysfonctionnement systémique, présent de longue date au niveau national.

L'autorité politique, par l'entremise du ministre de la Justice Gérald Darmanin et du ministre de l'Intérieur Laurent Nuñez, réagit par l'annonce d'enquêtes administratives pour faire la lumière sur « *d'éventuels dysfonctionnements* ».

La question ne se pose pas, du moins pas par le petit bout de la lorgnette auquel souhaite la réduire le Gouvernement.

Les causes sont connues, ainsi que le dénonce le père d'une autre victime d'acte pédocriminel dans une interview récente à la radio¹ : le manque de moyens humains² dans les services publics, aggravé par les différentes « réformes » de ces dernières années.

Parmi les « réformes » les plus connues du grand public :

- réforme de la carte judiciaire engagée en 2007 par l'ex-ministre de la Justice Rachida Dati, sous la présidence de Nicolas Sarkozy ;
- réforme de la Police nationale mise en œuvre en 2024 par l'ex-ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, déstructurant la Police judiciaire (PJ).

En tant que syndicalistes, nous ne pouvons qu'être troublés par le parallèle avec l'actualité législative du moment, via le projet de loi RIPOST (Réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens)³, présenté par Laurent Nuñez en mars 2026.

Le projet RIPOST prévoit dans son article 9 de confier les pouvoirs douaniers aux policiers et gendarmes, et de les faire intervenir tout particulièrement sur le territoire douanier (ports, gares internationales, aéroports, zones frontalières maritimes et terrestres).

C'est la sanctuarisation d'une évolution initiée en 2021 dans les services de gendarmerie, à savoir occuper gendarmes et policiers à faire le métier de douanier.

Et pendant ce temps là, le métier de gendarme et de policier est délaissé.

1 Interview de M. Eric Mouzin du 05 juin 2026 : <https://www.dailymotion.com/video/xadc9iu>

2 Voir jugement du 3 septembre 2025, pages 13 et 14 :

<https://www.seban-associés.avocat.fr/wp-content/uploads/2025/09/Jugement-MOUZIN-Sept-25.pdf>

3 Détails ici : <https://solidaires-douanes.org/Mise-sous-tutelle-par-Interieur>

Nous nous devons, en revanche de ne plus faire preuve de naïveté : la responsabilité des dysfonctionnements relève toujours de choix politiques. Le Gouvernement et le Parlement doivent en tirer les leçons et donner les moyens aux différents services publics.

Ce qui sous-tend cesser de les détruire aux prétextes de « rentabilité », « de choix budgétaires ». Car ce sont bien les services publics qui fondent la possibilité de faire société ; on le réalise, hélas, après chaque drame qui aurait pu être évité.

À ce titre, nous dénonçons les propos indignes de plusieurs membres de la classe politique se défaussant de leur responsabilité :

- en désignant un bouc-émissaire à travers la magistrature, la syndicalisation au sein de celle-ci,
- voire en poitant du doigt⁴ un syndicat contestataire (le Syndicat de la Magistrature) des réformes mentionnées plus haut.

Ce drame démontrant au passage que les critiques étaient justifiées...

Nous dénonçons ces propos indignes car reprenant ainsi une des revendications du RN, certains prétendants à la présidence de la République n'hésitant pas à :

- envisager de fouler aux pieds l'État de droit
- et porter atteinte aux libertés fondamentales.

La dignité commande à chacun d'assumer plus que jamais sa part de responsabilité, de reconnaître ses erreurs et d'œuvrer structurellement à la remise en ordre des problèmes...

...Pas de s'en prendre aux lanceurs d'alerte ou aux services de terrain, qui œuvrent avec les moyens que les politiques leur donnent.

Et pour cela, de faire amende honorable en mettant de côté les petites combines politiques détournant l'attention du public sur la réalité⁵.

Pour ne pas aggraver la situation en police et gendarmerie, l'article 9 du projet RIPOST doit être abandonné.

Paris, le lundi 08 juin 2026

4 Par exemple M. David Lisnard, débattant avec M. Édouard Philippe le 06/06/2026 : « *Je m'interroge très sérieusement sur le bien-fondé, dans un domaine aussi sensible que la magistrature, d'un pouvoir syndical assez important et qui donne le sentiment d'être assez intouchable* ».

5 Sources :

- Rapport de la Cour des comptes *Analyse de l'exécution budgétaire 2023 - Mission « Sécurités »*, avril 2024.

Disponible ici : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-budget-de-letat-en-2023-resultats-et-gestion>

et plus précisément là : <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/69418>

- https://actu.fr/societe/grande-demission-dans-la-gendarmerie-a-son-tour-france-2-donne-la-parole-aux-gendarmes-qui-raccrochent_62529425.html

- <https://france3-regions.franceinfo.fr/grand-est/champagne-ardenne/evidemment-que-j-envisage-de-jeter-l-eponge-le-grand-malaise-dans-la-gendarmerie-3179073.html>

- <https://www.toutteleurope.eu/societe/carte-le-nombre-de-juges-par-pays-dans-l-union-europeenne/>